

# REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2005 à 21 heures

L'an deux mille cinq et le mercredi vingt deux juin à vingt et une heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis à la salle des fêtes de MAGNAN sous la présidence de Monsieur Alain FAGET et sur sa convocation.

**Etaient présents** : **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel, FOURCADE Christian, **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose, BRUNO Jean-Pierre, **LAUJUZAN** : GALABERT Jean, **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre, DUCOURNEAU Francis, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe, DUCAMIN Joël (en remplacement de SOUBABERE Jean), **MORMES** : CARRERE Hervé, SPOERRY Gérard, **NOGARO** : PUJOL Jean-Pierre, BAUMEL Gaston, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie, CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain, DUFAU Gérard, **SALLES D'ARMAGNAC** : FAGET Daniel, LATAPIE Guy, **TOUJOUSE** : SOURDOIS Louis (en remplacement de TARTAS Jacques), WEEVERS Cornélia (en remplacement de LAFFITTE Claude).

**Absents excusés** : **LANNE-SOUBIRAN** : MANAS Francis (a donné pouvoir à DUCERE Jean), VAILLANT Jean-Marie a quitté la salle, **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard, **MAGNAN** : LAFFITTE DUCLER Bernard, **MONGUILHEM** : DUPIN Bernard, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SOUBABERE Jean remplacé par DUCAMIN Joël, **NOGARO** : CARRERE Christine, PEYRET Christian, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques remplacé par SOURDOIS Louis, LAFFITTE Claude remplacé par WEEVERS Cornélia, **URGOSSE** : LAFOURCADE Gérard.

**Absents** : **LAUJUZAN** : GALABERT Jean, **LOUBEDAT** : DARZAC Jean-Luc, **LUPPE-VIOLLES** : DARBLADE Jean-Louis, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean, **SORBETS** : GASPIN Madeleine, PETROLI Francis, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

**Monsieur MANAS Francis a donné pouvoir à Monsieur DUCERE Jean**

**Secrétaire de séance** : Jean DUCERE

**Date de convocation** : 15 juin 2005

***Ordre du jour :***

- *Fonctionnement SYMA : mises à disposition,*
- *Convention Publique d'Aménagement : compte-rendu annuel à la collectivité,*
- *Indemnisation des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement,*
- *Réflexion sur une charte de développement économique sur le territoire de la communauté de communes ,*
- *Ouverture d'un poste d'agent administratif,*
- *Délibération détaillée des subventions 2005,*
- *Service Public d'Assainissement nos Collectif : assistance et conseil à la gestion (D.D.A.F.), délibérations afférentes au marche de prestations de service pour le contrôle de l'assainissement non collectif,*
- *Questions diverses,*

Magnan, le 15 juin 2005  
Le Président, Alain FAGET



Alain FAGET accueille les conseillers communautaires, Messieurs CROIZIER et JUSTUMUS, les remercie de leur présence , énonce les excusés et déclare la séance ouverte avec 25 membres présents. Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer. Le Président énumère l'ordre du jour, excuse la remise des divers comptes-rendus qui n'ont pu être envoyés avec la convocation et demande aux délégués présents d'accepter l'examen d'une délibération relative aux fonds de concours en matière de voirie avec l'aménagement de la rue centrale de Manciet. Les membres donnent leur accord unanimement.

## **I. Fonctionnement SYMA : mises à disposition :**

Alain FAGET rappelle aux délégués les participations définies par les statuts : le Conseil Général à hauteur de 85 %, la CCBA pour 12 %, la commune de Nogaro pour 2% et la commune de Caupenne pour 1%. La communauté de communes met à disposition du SYMA Loïc BOMBELLI, qui travaillera en collaboration avec le C.E.E.I. pour 50 % de son temps, l'autre mi-temps sera consacré pour 30% à la formation initiale de rédacteur et le solde de 20% pour le suivi du dossier des nouvelles technologies. La commission administrative paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à cette mise à disposition. Il avait été annoncé que Josiane AURENSAN assurerait un mi-temps également au SYMA, mais compte-tenu de la fin des contrats de Karine, Sylvie et de la mise à disposition de Loïc BOMBELLI, elle assurera le lien avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Mécanopolis.

Le Président rappelle aussi le recrutement d'un agent de maîtrise pour s'occuper du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), de la mise en place du SIG (système d'information géographique) et le suivi du P.I.G. relatif à l'habitat. Les premiers candidats seront reçus à Magnan les vendredi 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet après-midi.

Afin d'expliquer le fonctionnement du syndicat mixte, Alain FAGET donne la parole à Henri CROIZIER. Le Directeur du SYMA précise que le comité syndical pour le vote du budget 2<sup>ème</sup> semestre 2005 et premier semestre 2006 se réunira le 29 juin à Auch. L'organisation prévue pour une année de fonctionnement sera la suivante :

- Philippe LAMBREY, Cadre A, conseiller technique et financier du Conseil Général sera mis à disposition ; il sera chargé des finances, des procédures administratives et des ressources humaines.
- Jean-Marc MICHELIN, architecte DPLG, en contrat de détachement de la SEMGERS, pour un an, assurera la mission construction des stands et du bloc médical.
- Pour le laboratoire, un Ingénieur est en cours de recrutement avec également un contrat de travail particulier de par son organisme d'origine.
- Loïc BOMBELLI, rédacteur, sera mis à disposition à mi-temps par la CCBA à compter du 1<sup>er</sup> Août 2005. Il sera chargé du développement économique en collaboration avec le C.E.E.I (Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation).
- Maryline ESTIBAL, travaillera au SYMA contractuelle pendant un an, avant d'intégrer la fonction publique territoriale ; elle sera chargée des marchés publics et des procédures liées aux chantiers.
- Josiane AURENSAN assurera la liaison entre le SYMA et la CCBA.
- Christiane CAMOU fera de même avec le Conseil Général.

Un bureau sera ouvert sur Nogaro à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 4 Ter Place des Capucins où une permanence sera assurée. Le fonctionnement du SYMA se fera sur la base d'une masse salariale constante pendant un an, sans embauche directe excepté pour Danièle SOLBERG qui prendra en charge le secrétariat.

Henri CROIZIER intégrera le SYMA à hauteur de 75% de son temps en détachement au titre de Directeur Général.

Les activités du laboratoire porteront sur cinq points avec un banc moteur :

- 1- vibration, réduction des effets sonores
- 2- nouveau carburant et comburant
- 3- comportement dynamique, études sur la base du châssis
- 4- télémétrie et systèmes embarqués
- 5- géo-positionnement des véhicules sur circuit.

Alain FAGET remercie Henri CROIZIER pour son intervention et donne lecture de la délibération de mise à disposition de Loïc BOMBELLI, et précise l'accord de la commission administrative paritaire du 20 juin 2005. Les délégués approuvent les termes de la délibération à l'unanimité.

## **2. Convention Publique d'Aménagement : compte-rendu annuel à la collectivité ;**

Le Président rappelle aux délégués que la SEMGERS adresse tous les ans un compte-rendu annuel d'activités, une délibération pour approbation est proposée pour 2004. Il rappelle également la date de cession de la convention publique d'aménagement au SYMA (le 9 mai 2005), date de l'arrêté préfectoral relatif à la création du Syndicat Mixte d'Aménagement Mécanopolis.

Loïc BOMBELLI donne lecture des montants arrêtés par la SEMGERS. Henri CROIZIER tient à préciser que les montants en date du 31 décembre 2004 ne devront pas être ceux à inscrire au budget de la CCBA, car depuis d'autres travaux ont été réalisés et les chiffres à inscrire tant par la SEMGERS que par la CCBA devront être les mêmes.

Alain FAGET demande aux membres du conseil de se prononcer sur les comptes-rendus annuel d'activités de la SEMGERS au 31 décembre 2004 et du 09/05/2005; la délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

### **3. Indemnisation des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, :**

Le Président donne la parole à Loïc BOMBELLI qui rappelle le contenu de la première délibération concernant les remboursements de frais de déplacement prise 30 mars 2005. Il n'était pas précisé alors le point de départ à prendre en compte pour l'indemnisation. Les montants transmis par la Trésorerie de Nogaro sont également mentionnés pour les frais relatifs à l'hébergement, les repas, les frais d'autoroute et de parking.

Après avoir entendu la délibération lue par du Président, les délégués communautaires la valident à l'unanimité des voix.

### **4. Réflexion sur une charte de développement économique sur le territoire de la communauté de communes :**

Alain FAGET présente Jean-Michel JUSTUMUS, Directeur du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (C.E.E.I.), avec qui une réunion de travail a été organisée le 3 mai 2005, en collaboration avec Eric GAILLARD, animateur au Pays d'Armagnac, et propose de réfléchir à une charte de développement économique sur le territoire de la Communauté de communes.

Pour cela, il donne la parole J.M. JUSTUMUS.

Ce dernier intervient en précisant qu'après la gestion du déclin dans l'Ouest du département, il faut anticiper la gestion de l'expansion ; c'est une chance d'être dans cette perspective, les élus doivent devenir les entrepreneurs , les acteurs de leur territoire. Pour cela, ils doivent réfléchir à la mise en place des écoles, de l'habitat, de toutes les infrastructures pour attirer les nouveaux projets et les nouveaux résidents.

Dans les prochains mois, il faudra gérer ce nouveau bassin de vie et d'emploi.

J.M. JUSTUMUS propose une charte, c'est à dire un cadre qui concerne 3 secteurs :

- 1- les P.M.E. autour du Mécánopôle
- 2- les activités touristiques professionnelles
- 3- les Solos : entrepreneurs individuels

Les petites communes auront un rôle à jouer en matière d'habitat pour fixer la population.

Il est donc urgent de procéder à un état des lieux :

- zones d'activités
- habitat
- cartographie des services
- réserves foncières
- projets pour les 2 ou 3 ans qui viennent
- retombées estimées en nombre d'emplois et d'habitants, réflexion sur les prospectives
- bâtir un programme de développement pour les 10 ans qui viennent
- répartir de manière harmonieuse l'évolution économique

Le Conseil Général par le schéma départemental de l'habitat et la D.D.E. par l'aide à l'accompagnement des projets peuvent être des partenaires privilégiés.

Il est également possible de travailler avec les communautés de communes environnantes pour une stratégie plus élaborée à une plus grande échelle.

Après l'exposé de J.M. JUSTUMUS, Pierre GUICHANNE et Jean-Pierre PUJOL font remarquer que le cadrage de l'évolution économique peut représenter un frein, il est important de laisser l'initiative se développer. Le Pays apparaît comme l'échelon territorial le plus approprié.

Louis SOURDOIS intervient sur le rôle de la commission économique. Il rappelle la réunion du 13 Avril 2005 sur l'Ecomarché qui doit s'implanter sur Toulouse. Le résultat du vote de la commission était de 5 voix pour lors de la commission départementale, ce choix n'a pas été respecté.

Alain FAGET répond que ce problème l'a conduit à réfléchir sur le rôle des décisions de la commission économique. Le règlement intérieur en cours de constitution devra définir les rôles des différentes commissions.

Jean-Pierre PUJOL exprime l'hypocrisie des commissions départementales, car il est toujours difficile pour un élu de prendre position sur cette problématique et de choisir entre telle ou telle situation.

### **5. Ouverture d'un poste d'agent administratif :**

Alain FAGET rappelle que le contrat de Josiane AURENSAN prend fin en janvier 2006. Il informe les membres de la demande de la secrétaire, actuellement contractuelle, pour un recrutement en tant qu'agent. Le Bureau s'est réuni et a accepté sa demande, ce pour lui permettre de passer à nouveau son concours d'adjoint administratif et éventuellement permettre une mise à disposition du SYMA ultérieurement.

Le Président soumet la délibération d'ouverture de poste aux membres qui acceptent à l'unanimité des voix.

#### **6 Délibération détaillée des subventions 2005 :**

Alain FAGET rappelle la somme de 13 550 € inscrite à l'article 65738 du budget primitif 2005 en globalité pour les subventions. Afin de procéder au versement des différentes subventions, il est indispensable de prendre une délibération détaillée. Le bureau a étudié les différentes demandes et propose l'attribution comme suit :

- 11 450 € pour l'Office du Tourisme : organisation du défilé de camions
- 1 000 € pour le CLAN : organisation de la manifestation «Les Accordéons Voyageurs »
- 500 € pour le Centre de Formation des Apprentis de la Chambre des Métiers du Gers, formation de 12 apprentis.
- 500 € pour la Route de la Transhumance : traverse 7 communes de la CCBA.
- 100 € pour le spectacle «Bérénice» cf. délibération du 24 février 2005.

Jean- Pierre PUJOL demande à vérifier si les communes comme Nogaro versent également au centre de formation des apprentis.

Le Président demande aux membres du conseil de se prononcer sur la répartition du montant global des subventions qui est approuvée à l'unanimité des voix.

Il rappelle également le projet de réglementation d'attribution des subventions proposé aux délégués pour discussion lors du conseil de communauté du 24 février 2005. Ce projet sera débattu lors du prochain conseil et soumis à approbation afin de l'inclure dans le règlement intérieur de la CCBA.

#### **7. Service Public d'Assainissement nos Collectif : assistance et conseil à la gestion (D.D.A.F.), délibérations afférentes au marché de prestations de service pour le contrôle de l'assainissement non collectif :**

Alain FAGET donne la parole à Karine RIGAIL pour expliquer les deux délibérations soumises à approbation du conseil.

Elle explique que le Service Public d'assainissement Collectif a été créé le 1<sup>er</sup> Avril 2005 en charge des certificats d'urbanismes, des permis de construire et des contrôles des chantiers d'assainissement. En 2006, le contrôle des assainissements non collectifs existants doit se mettre en place. Il ne semblerait pas souhaitable de le faire par la CCBA. Un marché de prestation de services va donc être lancé prochainement. La DDAF va nous aider dans la rédaction du cahier des charges et au choix de l'entreprise prestataire . Pour ce travail, la DDAF sera rémunérée 5 000 € H.T.

Alain FAGET procède alors à la lecture des deux délibérations portant sur la mission de la DDAF et sur le lancement du marché de prestations. Les conseillers approuvent à l'unanimité des voix ces délibérations.

#### **8. Questions diverses :**

Alain FAGET donne lecture du projet de versement de fonds de concours pour les travaux de la rue centrale de la commune de Manciet. La compétence de la voirie ayant été transférée à la communauté de communes par la commune de Manciet, et suite à la Loi du 13 août 2004 autorisant le versement de fonds de concours d'une commune vers un EPCI et inversement, la CCBA peut s'engager à hauteur du versement de la commune soit environ 50% du montant des travaux déduction faite des différentes subventions pour l'aménagement de la rue principale de Manciet. Une étude va être proposée sur le coût total des travaux par le Syndicat Mixte du Canton de Nogaro.

Pierre CAPDEPONT explique son projet.

Le Président propose aux membres du conseil de voter le versement de fonds de concours pour ce projet. A l'unanimité des voix, le projet est accepté par les délégués communautaires.

Alain FAGET mentionne également les projets de la commune du Houga et de Saint Martin relatifs à l'aménagement pour la première d'une salle de judo et pour la seconde d'une salle omnisports. Ces projets peuvent être portés par la communauté de communes, il faudra donc lors de la définition de l'intérêt communautaire, discuter de l'éventualité de la compétence en matière d'équipements sportifs.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, les délégués du conseil communautaire se séparent à 0 h40.

Le Président, Alain FAGET